

October 21, 2022

To: All Pioneer Manor residents, families, and substitute decision makers

Re: Pioneer Manor Update #146

We thank everyone for their continued support and would like to share the following updates:

COVID-19 Outbreak Declared Over

The Home is pleased to share that Public Health Sudbury & Districts has declared the COVID-19 outbreak over for the Lilac/Mallard Home Area, effective October 19, 2022. The Home will continue to monitor all residents for signs and symptoms consistent with COVID-19 and conduct daily Infection Prevention and Control (IPAC) audits.

Visiting Guidelines

The Visiting Policy has been updated to align with recent changes made by the Ministry of Long-Term Care (MLTC) to the COVID-19 guidance document for all long-term care homes in Ontario. Further, there is a high degree of community immunity and availability of vaccine boosters. Following consultation with Resident Council, Pioneer Manor Medical Director, Pioneer Manor Infection Prevention and Control (IPAC) lead, and the General Manager of Community Development, the following changes have been implemented:

- Proof of COVID-19 vaccination is no longer required for essential caregivers or general visitors to enter the Home.
- There is no change for visitation to Home Areas in outbreak. Residents may have one (1) essential caregiver visit at a time unless visiting a resident receiving end of life care.
- For general visitation in non-outbreak Home Areas, there is no longer a limit of visitors who can attend at one time, provided social distancing can be adhered to.
- There has been no change to the City of Greater Sudbury corporate COVID-19 vaccination policy, requiring all staff, volunteers, students, and contractors be fully vaccinated.

Visitors to the Home are reminded to self-monitor for COVID-19 symptoms and are advised to contact the Assessment Centre at 705-671-7373 should they experience symptoms.

Hairdressing Services

The Home is sorry to advise that after many years, Louise O'Bomsawin has decided to hang up her scissors, so the search is on for a new hairdresser. The City of Greater Sudbury is currently accepting proposals for a contractor to provide Hairdressing Services. The tender can be found at <https://greatersudbury.bidsandtenders.ca/Module/Tenders/en>. Further information will be shared once the Home has secured a new service provider. Hairdressing services continue to be offered by the current provider every Tuesday and Wednesday from 9 a.m. to 5 p.m. To schedule an appointment, please contact the Salon at 705-566-4282, extension 3207.

As always, please do not hesitate to contact us should you have any questions.

Sincerely,



Aaron Archibald
Director, Long-Term Care Services

c.c.: Councillor Geoff McCausland, Chair, Community Services Committee
Ed Archer, Chief Administrative Officer
Steve Jacques, General Manager, Community Development
Dr. Maurice St. Martin, Medical Director
Andrée Quesnel, Nicole Jacklin, Managers of Resident Care
Dianna Foster, Family Council
Maria Aprea, Resident Council



Summary of Requirements for Visiting, Absences, and Social Gatherings

Requirements		Non-Outbreak Guidelines	Outbreak/Resident in Isolation
Visitors	Essential Caregivers	<ul style="list-style-type: none"> Physical distancing with the resident not required. May support in dining room and join in activities. Must be screened and obtain negative rapid antigen testing (RAT) every 2nd day (48 hours) to obtain entry in the Home. * Visitors aged 4 and under are permitted entry, no RAT required, however, must pass active screening. Surgical masks are required, and eye protection where indicated. Masks may be removed in designated areas (private accommodations or solarium) if no other residents are present in the room. 	<ul style="list-style-type: none"> May support in resident's room/ quarantine room (max 1 per visit). Must be screened and obtain negative rapid antigen testing (RAT) every 2nd day (48 hours) to obtain entry in the Home. *
	General Visitors General visitors under the age of 14 must be accompanied by an adult	<ul style="list-style-type: none"> Eating and drinking is permitted in the Bistro, Winter Park, and resident rooms (if neighboring resident is not present in room). No limits on the number of visitors that may visit a resident at a time for indoor and outdoor visits of non-outbreak areas as long as social distancing can be maintained. 	<ul style="list-style-type: none"> Not permitted, unless visiting a resident receiving end of life care. If the visitor fails the screening process, the visitor is to wear PPE (mask and goggles) during end-of life visitation.
Absences *Surgical mask required. *Follow IPAC active screening on return. *Testing and isolation requirements as set out by the Ministry of Health and PHU.	Medical/ Compassionate/Palliative/ Essential	Permitted	
	Short term Social (Day) (<24 hours)	<ul style="list-style-type: none"> Permitted for all residents 	<ul style="list-style-type: none"> Not Permitted
	Temporary Social (2+ days/overnight)	<ul style="list-style-type: none"> Permitted for residents 	<ul style="list-style-type: none"> Not Permitted
Social Gatherings *Residents wear masks if tolerated, IPAC adherence, cleaning prior/after.	Organized Events/Social Gatherings	<ul style="list-style-type: none"> Limited capacity in a room. No cohorting required. Social group activities should be in small groups. Large group activities may occur provided social distancing can be maintained. 	<ul style="list-style-type: none"> Advice of the PHU
Dining	Communal Dining	<ul style="list-style-type: none"> Cohorting of residents, physical distancing at table not required. Physical distancing between dining tables as much as possible. Buffet and family style dining is permitted in dining rooms. Visitors may join residents while always remaining masked. 	<ul style="list-style-type: none"> In-suite dining at direction of PHU

* An individual who has tested COVID-19 positive in the last 90 days is excluded from RAT requirements

Le 21 octobre 2022

Objet : Cent quarante-sixième mise à jour du Manoir des pionniers

À l'attention des résidents du Manoir des pionniers, de leur famille et de leurs mandataires spéciaux

Nous remercions tout le monde de leur soutien continu et tenons à partager les mises à jour suivantes :

L'éclosion de COVID-19 est déclarée terminée

Le Manoir des pionniers est heureux de vous informer que Santé publique Sudbury districts a déclaré la fin de l'éclosion de COVID-19 dans l'aire résidentielle Lilac/Mallard le 19 octobre 2022. Le foyer continuera de surveiller tous les résidents pour tout signe et tout symptôme correspondant à la COVID-19 et de vérifier au quotidien le respect des pratiques de prévention et de contrôle des infections (PCI).

Lignes directrices relatives aux visites

Nous avons mis à jour notre politique concernant les visites afin d'y inclure les récents changements que le ministère des Soins de longue durée a apportés à « COVID-19 : Document d'orientation pour les foyers de soins de longue durée de l'Ontario ». De plus, il y a maintenant une plus grande immunité dans la communauté et une plus grande disponibilité de vaccins de rappel. Par suite de notre consultation avec le Conseil des résidents, le directeur médical du Manoir des pionniers, le responsable de la prévention et du contrôle des infections (PCI) du Manoir des pionniers et le directeur général du Développement communautaire, nous avons mis en œuvre les changements suivants :

- Les personnes soignantes essentielles et les visiteurs généraux n'ont plus besoin de présenter une preuve de vaccination contre la COVID-19 pour entrer dans le foyer.
- Aucun changement n'a été apporté relativement aux visites dans les aires résidentielles en éclosion. Les résidents dans les aires en éclosion ne peuvent recevoir qu'une (1) seule personne soignante essentielle à la fois, à moins qu'ils ne reçoivent des soins de fin de vie.
- Il n'y a plus aucune limite sur le nombre de visiteurs généraux dans les aires résidentielles sans éclosion, pourvu que les visiteurs maintiennent un éloignement social.
- Aucun changement n'a été apporté à la politique organisationnelle de vaccination contre la COVID-19 de la Ville du Grand Sudbury, laquelle exige que tous les employés, bénévoles, étudiants et entrepreneurs soient entièrement vaccinés.

Nous rappelons aux visiteurs qu'ils doivent s'auto-évaluer pour tout symptôme de la COVID-19 et communiquer avec le Centre d'évaluation, au 705 671-7373, s'ils présentent des symptômes.

Services de coiffure

Le foyer est désolé de vous informer qu'après de nombreuses années de service, Louise O'Bomsawin a décidé de ranger ses ciseaux. Nous sommes donc à la recherche d'un nouveau coiffeur ou d'une nouvelle coiffeuse. La Ville du Grand Sudbury accepte actuellement les propositions d'entrepreneurs désirant fournir des services de coiffure. Vous trouverez l'appel d'offres à <https://greatersudbury.bidsandtenders.ca/Module/Tenders/en>. Des renseignements additionnels vous seront fournis une fois que le foyer aura conclu une entente avec un nouveau fournisseur de services. Le fournisseur actuel continue d'offrir des services de coiffure tous les mardis et mercredis, de 9 h à 17 h. Pour prendre rendez-vous, veuillez appeler le Salon de coiffure au 705 566-4282, poste 3207.

Comme toujours, si vous avez des questions, n'hésitez surtout pas à communiquer avec nous.

Sincèrement,



Aaron Archibald
Directeur, Services de soins de longue durée

- c. c. Conseiller Geoff McCausland, président, Comité des services communautaires
Ed Archer, administrateur en chef
Steve Jacques, directeur général du Développement communautaire
D^r Maurice St. Martin, directeur médical
Andrée Quesnel et Nicole Jacklin, gestionnaires des soins aux résidents
Dianna Foster, Conseil des familles
Maria Aprea, Conseil des résidents

Résumé des exigences pour les visites, les absences et les rassemblements sociaux

Exigences		Lignes directrices lorsqu'il n'y a aucune éclosion	Éclosion / Résident en isolement
Visiteurs	Personnes soignantes essentielles	<ul style="list-style-type: none"> Aucun éloignement physique n'est requis avec le résident. Peuvent offrir du soutien dans la salle à manger et prendre part aux activités. Doivent subir un dépistage et obtenir des résultats négatifs à un test antigénique rapide (TAR) tous les 2 jours (48 heures) pour entrer dans le foyer.* Les visiteurs de 4 ans et moins sont autorisés dans le foyer; aucun TAR n'est requis, mais ils doivent subir un dépistage actif. Doivent porter un masque chirurgical, et une protection oculaire selon les indications. Le masque peut être enlevé dans les aires désignées (chambres privées et solariums) si aucun autre résident n'est présent. 	<ul style="list-style-type: none"> Peuvent offrir du soutien dans la chambre du résident et dans la chambre d'isolement (max. de 1 personne par visite). Doivent subir un dépistage et obtenir des résultats négatifs à un TAR tous les 2 jours (48 heures) pour entrer dans le foyer.*
	Visiteurs généraux Les visiteurs généraux de moins de 14 ans doivent être accompagnés d'un adulte.	<ul style="list-style-type: none"> Peuvent manger et boire dans le bistro, dans le parc d'hiver et dans les chambres des résidents (si le camarade de chambre n'est pas dans la chambre). Il n'y a aucune limite sur le nombre de visiteurs que peut recevoir un résident, à l'intérieur et en plein air, dans les aires sans éclosion, pourvu que les visiteurs maintiennent un éloignement social. 	<ul style="list-style-type: none"> Visites interdites, sauf pour visiter un résident recevant des soins de fin de vie. Si le visiteur échoue le dépistage, il doit porter l'ÉPI indiqué (masque et lunettes de protection) durant sa visite de fin de vie.
Absences *Doit porter un masque chirurgical. *Doit suivre les pratiques de CPI et subir un dépistage actif à son retour. *Doit subir un test et s'isoler comme l'exige le ministère de la Santé et Santé publique Sudbury et districts.	Absence pour raisons médicales / humanitaires / palliatives / essentielles	Absence autorisée	
	Absence de courte durée pour raisons sociales (sans nuitée) (<24 heures)	<ul style="list-style-type: none"> Absence autorisée pour tous les résidents 	<ul style="list-style-type: none"> Absence interdite
	Absence temporaire pour raisons sociales (2 jours ou plus avec nuitée)	<ul style="list-style-type: none"> Absence autorisée pour tous les résidents 	<ul style="list-style-type: none"> Absence interdite
Rassemblements sociaux *Les résidents doivent porter un masque s'ils peuvent le tolérer et suivre les pratiques de CPI. Un nettoyage est requis avant et après.	Événements organisés / rassemblements sociaux	<ul style="list-style-type: none"> La capacité d'accueil est limitée dans une pièce. Le maintien de groupes n'est pas requis. Les activités sociales devraient être tenues en petits groupes. Les activités en grands groupes sont autorisées pourvu que l'éloignement social y soit maintenu. 	<ul style="list-style-type: none"> Selon les conseils de Santé publique Sudbury et districts
Repas	Repas communaux	<ul style="list-style-type: none"> Le maintien de groupes et l'éloignement physique ne sont pas nécessaires à la table. L'éloignement physique entre les tables doit être maintenu dans toute la mesure du possible. Les buffets et les repas de style familial sont autorisés dans les salles à manger. Les visiteurs peuvent accompagner les résidents, mais doivent porter en tout temps leur masque. 	<ul style="list-style-type: none"> Repas dans la chambre selon les directives de Santé publique Sudbury et districts

***Une personne ayant reçu des résultats positifs à un test de COVID-19 dans les 90 derniers jours n'a pas besoin de subir un test antigénique rapide (TAR).**